

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTREAL VENDREDI 13 NOVEMBRE, 1896

No 11

2284... ABONNÉS RÉGULIERS... 2284

SEMAINE PRÉCÉDENTE

## Ça et là.

Division  
St-Jacques

Le décès de M. Alexis Dupuis a laissé vacante une place d'échevin au conseil municipal pour la division St-Jacques. Bon nombre d'électeurs ont offert à M. Jos. Archambault, marchand de la rue Ste-Catherine, qui l'a acceptée la candidature.

C'est un excellent choix auquel nous applaudissons de tout cœur. M. Jos. Archambault s'est acquis par son travail, son énergie et son intelligence une situation enviable dans le commerce de détail, il est fils de ses œuvres et nous le verrions avec plaisir apporter aux affaires de la municipalité le même soin et le même souci intelligents qu'il a montré dans les siennes propres.

M. Jos. Archambault sera sans doute aucun, élu par acclamation, si on en juge par le nombre et la qualité de ceux qui ont endossé sa candidature.

Bureau d'Hygiène  
de la  
Province de Québec.

Le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec publie dans son dernier numéro les amendements aux règlements du bureau d'hygiène de la province de Québec.

L'article 16 est modifié comme ci-dessous :

"16 Lorsque la variole, le choléra asiatique, le typhus, la diphtérie, le croup, la fièvre scarlatine, la fièvre typhoïde ou la rougeole existe dans la maison d'un laitier ou autre commerçant de lait, ce laitier ou autre commerçant de lait ne peut continuer la vente ou la distribution du lait de ses vaches qu'après que le conseil municipal ou le bureau d'hygiène de la localité où il réside a préposé, aux frais de ce laitier, ou autre commerçant de lait, une personne à la surveillance de sa vacherie et de sa laiterie.

" Cette personne doit voir à ce que

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Chambre 101. Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2317. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payable d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et Etats-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

### LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

ceux qui sont chargés de l'entretien des vaches, de la traite du lait, de la manipulation des vaisseaux destinés à le contenir, de la vente ou de la distribution du lait, n'aient aucun accès dans la maison infectée, ni eux, ni le lait, ni les vaisseaux, et n'aient aucune communication, soit directe, soit indirecte, avec les personnes qui demeurent dans cette maison.

" Cette surveillance doit être maintenue pendant tout le temps que dure la maladie, et jusqu'à ce que le médecin de la famille ait déclaré, par certificat, la maladie terminée, si c'est un cas de fièvre typhoïde ou de rougeole, et jusqu'à ce que le conseil municipal ou son bureau d'hygiène ait donné un certificat de désinfection, si c'est un cas de variole, de choléra asiatique, de diphtérie, de croup ou de fièvre scarlatine."

A la  
Colombie  
Anglaise

Nous ne pouvons laisser passer sans la signaler aux marchands entreprenants la lettre suivante de M. Horne Payne, qui a des intérêts considérables dans la Colombie Anglaise, adressée au président du Board of Trade de Toronto :

" En passant à Toronto je crois devoir vous écrire sur un sujet qui, à mon avis, est du plus grand intérêt pour les marchands de Toronto et, en général, pour les manufactu-

riers du Canada. Pendant que je dirigeais, durant les huit derniers mois, les travaux de mines de la Colombie Anglaise pour la Compagnie Lillooet de la rivière Fraser, rien ne m'a frappé plus fortement que l'absence remarquable de représentants de maisons canadiennes de l'ouest dans la concurrence pour l'approvisionnement de l'industrie des mines dans la Province du Pacifique, industrie qui a rapidement pris des développements énormes. L'est du Canada ne semble pas se douter que déjà de nombreux millions de capital ont été répandus dans la Province et que, dans le seul Kootenay Ouest, il n'y a pas moins de 10,000 mineurs et qu'il y a deux fois autant d'autres ouvriers à nourrir, à vêtir et à approvisionner des choses nécessaires ou utiles à l'existence.

" Au fond, peu de manufacturiers d'ici sont représentés; et ceux qui le sont, ne le sont que par des jeunes gens de peu d'expérience dans leur ligne et qui passent plus de temps à patauger dans les champs de mines qu'à s'occuper de leurs affaires réelles. Au contraire, les manufacturiers des Etats-Unis sont représentés par les hommes les plus habiles et les plus actifs qu'ils aient à leurs ordres et chaque train amène de nouveaux voyageurs de commerce pour implanter les marchandises américaines chez les acheteurs anglais. Il ne faut pas attribuer cet état de choses à l'impossibilité du manufacturier canadien d'entrer en lutte avec son concurrent américain, la preuve, c'est que m'étant mis en tête de favoriser le commerce anglais chaque fois qu'il est possible, j'ai, cette année, envoyé en mission d'un mois notre agent acheteur chez les manufacturiers des provinces d'Ontario et de Québec et avec ce résultat que nous avons pu à notre